

## Compte rendu du conseil municipal du 21 juillet

Le conseil se tient sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain ROCHE, à la salle des fêtes pour que les gestes-barrière et la distanciation sociale puissent être respectés.

Tous les conseillers sont présents ainsi que Madame Catherine DENIER, secrétaire de mairie.

Conseillers: Mesdames Delphine CHRETIEN, Emeline FRIEDMAN, Véronique MAZUR, Sylvie PRAYER, Ghislaine REYMOND, Séverine VIAL ARRIBERT.

Messieurs: Eric CHEVILLARD, Jean-Marc DENIER, Denis DOS SANTOS, Antoine FERNANDES CALEIRO, Christian MARGUERET, Didier PEYBERNES, Alain ROCHE, Bruno ROULY, Philippe VIAL.

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine REYMOND

**On aborde l'ordre du jour par les délégations que le conseil municipal accorde à monsieur le maire** dans le but de faciliter le fonctionnement de l'administration communale et de lui permettre de prendre certaines décisions en cas d'urgences dans lesquelles le conseil municipal ne pourrait être réuni assez rapidement. Cela ne concerne en général que des éléments d'importance mineure.

Pour chaque article, des explications sont données par Monsieur le Maire ou Madame Denier ou par un des conseillers.

**Article 1:** Compétence d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

**Article 2:** Délégation de fixer dans les limites de un euro par droit unitaire les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

Monsieur le Maire rappelle que cet article concerne surtout l'installation des commerçants sur la place pour le marché et que les autres autorisations d'occuper l'espace public sont gérées avec souplesse.

**Article 3:** Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget.

Suite à une question, Monsieur le Maire précise que cette délégation est surtout destinée à gérer les avenants.

**Article 4:** Délégation pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Il est précisé que cet article concerne surtout les locations des appartements et locaux appartenant à la Commune.

**Article 5:** Délégation pour passer les contrats d'assurance ainsi que pour accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

**Article 6:** Délégation pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Il est rappelé cette nécessité pour le marché.

**Article 7:** Délégation pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

**Article 8 :** Délégation pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.

**Article 9:** Délégation pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

**Article 10:** Délégation pour fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

**Article 11:** Délégation pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.  
Ce montant est fixé à 1000 euros par le conseil.

**Article 12:** Délégation pour réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.  
La limite est fixée par le conseil à 30 000 euros.

**Article 13:** Délégation pour exercer ou déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code.  
Il est signalé que cet article ne pourra être appliqué que lorsque le PLU sera définitivement en vigueur.

**Article 14:** Délégation pour autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**Article 15 :** Délégation pour procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens municipaux.

Après plusieurs questions, il paraît évident que le conseil municipal sera consulté pour ces problèmes sauf s'il s'agit de travaux mineurs comme par exemple la réfection d'un mur de clôture dans le jardin de la cure.

Toutes ces délégations sont acceptées et votées à l'unanimité.

Monsieur Peybernes rappelle que le maire et ses adjoints se réunissent tous les lundis matins pour évoquer et régler tous les problèmes urgents auxquels la municipalité doit faire face et qu'ils constituent ainsi un conseil municipal restreint intermédiaire.

## **Ensuite le conseil aborde la question de la désignation d'un certain nombre de délégués de la commune dans diverses instances.**

1. La désignation de représentants de la commune au sein des instances du Parc naturel régional du Vercors.

La commune adhère au syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Diverses questions permettent de rappeler l'importance de l'adhésion à ce syndicat pour l'image de la commune, pour le tourisme, pour la participation à des projets éventuels proposés par cette instance.

Monsieur le Maire Alain Roche se propose comme délégué titulaire et Madame Delphine Chrétien comme délégué suppléant.

Ils sont élus à l'unanimité.

2. La désignation d'un représentant de la commune au sein du territoire d'Energie (TE38)

Il est rappelé par Monsieur le Maire et Monsieur Jean Marc Denier que l'organisme TE38 procède au renforcement du réseau électrique des communes en installant par exemple des transformateurs supplémentaires lorsque c'est nécessaire. Cet organisme prend en charge financièrement les travaux et donne à la commune des subventions pour l'éclairage public.

Une réunion est prévue le 10 septembre 2020 à Saint Jean d'Hérans.

Monsieur Jean Marc Denier se propose comme délégué titulaire et Monsieur Christian Margueret comme délégué suppléant.

Ils sont élus à l'unanimité.

3. La désignation de délégués au syndicat de télévision du Serpaton.

Rappel de ce dont il s'agit.

Monsieur Jean Marc Denier se propose comme délégué titulaire et Monsieur Alain Roche comme suppléant.

Ils sont élus à l'unanimité.

4. La désignation des délégués Forêt.

Il s'agit de délégués qui seront les interlocuteurs de la commune auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Monsieur Philippe Vial se propose comme délégué titulaire et Monsieur Denis Dos Santos comme suppléant.

Ils sont élus à l'unanimité.

5. La désignation d'un correspondant « Défense »

Désignation nécessaire : ce correspondant est l'interlocuteur de la commune auprès du service des armées. Madame Delphine Chrétien se propose comme titulaire et Monsieur Eric Chevillard comme suppléant.

Ils sont élus à l'unanimité.

### **Puis trois commissions doivent être mises en place par le conseil municipal.**

La commission d'appels d'offres pour les marchés publics doit être nommée par le conseil municipal. Présidée par le maire, elle comporte trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Il est admis par le conseil que les trois titulaires sont les trois adjoints et se proposent comme suppléants messieurs Chevillard, Margueret et Fernandes, ce que le conseil accepte.

La commission communale des impôts.

A la demande de Monsieur le directeur des Services fiscaux, le conseil municipal doit proposer une liste de présentation en nombre double de contribuables pour constituer la nouvelle commission communale des impôts.

Sur cette liste six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront retenus par Monsieur le Directeur des Services fiscaux.

Le conseil a donc choisi de désigner vingt quatre contribuables résidant dans des quartiers divers de façon à ce qu'ils aient une connaissance d'ensemble de la commune.

Monsieur Antoine Fernandes fait remarquer que dans un contexte de moindre urgence, il aurait été plus équitable de tirer au sort des contribuables sur la liste électorale.

### La commission de contrôle de la liste électorale.

Une révision de la liste électorale est demandée avec insistance par la préfecture. Il s'agit de mettre à jour cette liste en vérifiant que tous les inscrits remplissent bien les conditions pour être électeurs sur la commune. (Problème des décès, des déménagements et autres)

Madame Ghislaine Reymond a proposé six contribuables qui ont accepté de constituer cette commission :

Deux conseillers municipaux : Mesdames Ghislaine Reymond, titulaire et Sylvie Prayer, suppléante.

Mesdames Madeleine Feraudet, Laure Baccheta, Julie Harel et Monsieur Marcel Perrichon seront les délégués de l'administration désignés par le Préfet et les délégués désignés par le Président du Tribunal Judiciaire, titulaires et suppléants.

Le conseil municipal accepte leur désignation.

### **Diverses questions sont abordées ensuite :**

1. la question de la demande d'un prêt de 15114 euro à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

Il s'agit d'un prêt pour l'achat d'un véhicule pour la commune, le véhicule actuel étant bientôt hors service.

Les conditions du prêt sont rappelées. Cet emprunt a déjà été voté le 28 mai 2020, mais il est nécessaire de le reposer à la délibération parce que les conditions du prêt ont été modifiées en particulier le taux du crédit a été revu à la baisse.

Accord du conseil municipal.

2. L'autorisation de signer un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement de Champlas.

Monsieur Didier Peybernes expose les données du problème. Il s'agit de confier la maîtrise d'œuvre pour ce chantier d'assainissement au bureau d'étude Géoprocess qui a établi un devis d'un montant de 6,5 pour cent du prix des travaux plus des frais de mission préalables comme le levé topographique. Le montant du marché s'élèvera donc à 9450 euros TTC.

Monsieur Peybernes rappelle l'importance de ces travaux d'assainissement qui conditionnent la mise en place du P.L.U. Ce dernier projet doit être mis en enquête publique le plus rapidement possible après avoir fait l'objet d'une publicité auprès de la population.

Après diverses questions des conseillers sur les modalités techniques, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre.

3. Une délibération modificative budgétaire est adoptée pour permettre de rembourser la caution locative de l'appartement communal située place de la mairie. Ce remboursement en effet n'a pas été prévu au budget.

4. Une prime exceptionnelle COVID 19 est proposée par Monsieur le Maire pour les agents de la municipalité qui ont connu un surcroît de travail significatif durant l'état d'urgence sanitaire.

Il est rappelé les lois qui permettent la mise en place de ces primes.

Monsieur le Maire rappelle que les agents techniques ont été particulièrement mobilisés pendant cette période dans la surveillance des captages d'eau, la désinfection des locaux et l'aide à la population, en se chargeant par exemple de porter des courses alimentaires à des personnes vulnérables qui ne pouvaient se déplacer. Ils n'ont pas pour autant interrompu les travaux courants nécessaires à la bonne marche de la commune.

Les agents des services administratifs, quant à eux, ont assuré la continuité du service public en télétravail ou en présentiel. Ils ont toujours été joignables par téléphone.

Il est proposé une prime d'un montant maximum de 1000 euros qui sera versée au mois d'août et exonérée d'impôt. Monsieur le Maire fixera par arrêté le montant perçu par chaque agent. Une enveloppe de 1800 euros est prévue à cet effet.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

**Enfin le conseil municipal procède à la constitution des différentes commissions.**

### **TABLEAU DES DELEGATIONS AUX ADJOINTS ET DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**Premier adjoint : Philippe VIAL**

Agriculture irrigation

Marché, maison de pays

Communauté de communes

Finances commission appels d'offres budget

**Deuxième adjoint : Didier PEYBERNES**

Eau et assainissement

Urbanisme

Ordures ménagères et déchèterie

Finances commission appels d'offres budget

**Troisième adjoint : Jean-Marc DENIER**

Travaux bâtiments communaux (avec gestion des agents techniques de la commune)

Voirie communale

Réseau électrique (éclairage public et renforcement)

Finances commission appels d'offres budget

**Commissions communales :**

<b>Nom de la commission</b>	<b>Responsable</b>	<b>Membres</b>
<b>Chemins et forêts</b>	<b>Alain Roche</b>	Philippe Vial Jean-Marc Denier Eric Chevillard Denis Dos Santos
<b>Travaux et bâtiments communaux</b> <b>Voirie</b> <b>Réseau électrique, EP</b>	<b>Jean-Marc Denier</b>	Christian Margueret Denis Dos Santos
<b>Finances</b> <b>Commission appel d'offres</b> <b>Budgets</b>	<b>Alain Roche</b> <b>Philippe Vial</b> <b>Didier Peybernes</b> <b>Jean-Marc Denier</b>	Antoine Fernandes Christian Margueret

<b>Urbanisme PLU</b>	<b>Didier PEYBERNES</b>	Jean-Marc Denier Alain Roche Philippe Vial Antoine Fernandes Christian Margueret Eric Chevillard
<b>Eau et Assainissement</b>	<b>Didier Peybernes</b>	Antoine Fernandes Sylvie Prayer Jean-Marc Denier Philippe Vial
<b>Maison de pays et tourisme</b>	<b>Philippe Vial</b>	Véronique Mazur Emeline Friedman
<b>Projet déchèterie</b>	<b>Didier Peybernes</b>	Bruno Rouly
<b>Affaires sociales</b>	<b>Véronique Mazur</b>	Ghislaine Reymond Sylvie Prayer Bruno Rouly Emeline Friedman
<b>Vie locale (aménagement de village, cimetière, population)</b>	<b>Antoine Fernandes</b>	Jean-Marc Denier Véronique Mazur Bruno Rouly Eric Chevillard Denis Dos Santos
<b>Ecole enfance jeunesse patrimoine</b>	<b>Ghislaine Reymond</b>	Véronique Mazur Antoine Fernandes Denis Dos Santos
<b>Gestion des salles Associations</b>	<b>Séverine Vial</b>	Delphine Chrétien Sylvie Prayer Eric Chevillard
<b>Communication</b>	<b>Emeline Friedman</b>	Antoine Fernandes Ghislaine Reymond
<b>Fêtes cérémonies animations</b>	<b>Delphine Chrétien</b>	Séverine Vial Emeline Friedman Denis Dos Santos
<b>Commission d'appel d'offres</b>	<b>Philippe Vial Didier Peybernes Jean-Marc Denier</b>	Antoine Fernandes Christian Margueret Eric Chevillard
<b>Commission Marché</b>	<b>Philippe Vial</b>	Véronique Mazur Sylvie Prayer Antoine Fernandes

## Délégués divers :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Parc du Vercors</b>	<b>Alain Roche</b>	Delphine Chrétien
<b>TE 38 (énergies)</b>	<b>Jean-Marc Denier</b>	Christian Margueret
<b>Serpaton</b>	<b>Jean-Marc Denier</b>	Alain Roche
<b>Correspondant défense</b>	<b>Delphine Chrétien</b>	Eric Chevillard
<b>Délégué forêt</b>	<b>Philippe Vial</b>	Denis Dos Santos
<b>Référent Ambroisie</b>	<b>Philippe Vial</b>	

## Date des prochains conseils municipaux :

Mardi 15 septembre

Mardi 6 octobre

Mardi 10 novembre

Mardi 8 décembre

(Ils se tiendront à 19 heures 30)

## Date des prochains conseils communautaires :

Lundi 14 septembre

Lundi 12 octobre

Lundi 9 novembre

## Forum des associations

Il est prévu le dimanche 6 septembre le matin sur le parking de la Mairie